

SOCOM SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 4.000.000 €
Siège social : Zone Industrielle Les Mourgues – 30350 Cardet
524 671 682 RCS Nîmes
(« **Société Absorbante** »)

S&P REINFORCEMENT FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 €
Siège social : Le Moulin des Ardillers - 85400 Sainte-Gemme-la-Plaine
789 120 060 RCS La Roche-sur-Yon
(« **Société Absorbée** »)

PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2019, la société SOCOM SAS et la société S&P REINFORCEMENT FRANCE ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société S&P REINFORCEMENT FRANCE doit transmettre son patrimoine à la société SOCOM SAS par voie de fusion par absorption.

L'évaluation des biens transmis à leur valeur nette comptable par la société S&P REINFORCEMENT France s'établit à :

Actifs :	927.675 €
Passifs :	426.228 €
Actif net à transmettre :	501.447 €

La société SOCOM SAS détenant 100 % du capital de la société S&P REINFORCEMENT FRANCE, et s'étant engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante.

Les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2020. En conséquence, la Société Absorbante reprendra dans ses livres l'ensemble des opérations réalisées par la Société Absorbée à partir de cette date.

La société S&P REINFORCEMENT FRANCE sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé pour la Société Absorbante au greffe du Tribunal de commerce de Nîmes en date du 22 novembre 2019.

Le projet de fusion a été déposé pour la Société Absorbée au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon en date du 22 novembre 2019.

Les créanciers des sociétés S&P REINFORCEMENT FRANCE et SOCOM SAS disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition.

POUR AVIS